

Centrale Eolienne du Moulin à Vent

4 rue Euler
75 008 Paris

A l'attention de Monsieur le préfet

Préfecture de la Haute-Vienne
1, rue de la préfecture
BP 87031
87031 Limoges CEDEX 1

Paris, le 1 février 2018,

Objet : Demande d'Autorisation Environnementale pour exploiter le parc éolien du Moulin à Vent.

Dossier suivi par : Alice Joudon-Watteau - Alice.Joudon-Watteau@neoen.com -

Monsieur le Préfet,

En application des dispositions de l'ordonnance n°2017-80 relative à l'autorisation environnementale et aux décrets n°2017-81 et n°2017-82 du 26 janvier 2017, je soussigné, Xavier Barbaro, agissant en qualité de Président de la société NEOEN et représentant de la Centrale éolienne du Moulin à Vent, dont le siège social est situé 4 rue Euler, 75008 Paris, ai l'honneur de solliciter la demande d'autorisation environnementale pour le projet de parc éolien du Moulin à Vent.

Cette demande vise la création d'un parc de puissance totale maximale de 17,4 MW constitué de 6 aérogénérateurs et de deux postes de livraison sur le territoire des communes de Dompierre-les-Eglises et Villefavard. Elle est remise en quatre exemplaires papier et un exemplaire numérique.

Par ailleurs, comme le prévoit l'article R. 512-6 alinéa I-3 du Code de l'Environnement, il est demandé une dérogation d'échelle pour le plan d'ensemble établi à une échelle de 1/3000^{ième} au lieu de 1/200^{ième} afin que l'ensemble du périmètre puisse être perçu.

Restant à votre disposition pour tout éventuel complément d'information, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Xavier Barbaro – Président Neoen
Représentant de la Centrale Eolienne du Moulin à Vent